

## La violence est inacceptable

- Toutes les formes d'intimidation et de violence sont inacceptables à notre école.
- La violence n'est pas acceptée ni dans l'école (pendant les heures de classe et lors d'activités parascolaires), ni dans les autobus scolaires, ni au moyen d'un système informatique. Ces actes d'agression ont des répercussions fâcheuses sur le climat scolaire.
- Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent (ex.: intimidation, menaces de violence ou port d'arme), les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement. Notre école encourage la déclaration de tout incident: toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit le déclarer.
- À notre école, chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres. Défendre ses droits et ceux des autres, s'élever contre l'injustice et venir en aide à autrui sont des comportements attendus de tous. Il s'agit ici de dénoncer une situation, sans chercher à faire de tort à qui que ce soit.

**« Je veux vivre en paix et en sécurité.  
Je veux affirmer mon droit d'être différent.  
Je veux être accepté comme je suis.  
Je veux parler et être écouté. »**  
**Camil Sanfaçon, 2008**

L'auteur d'intimidation et de violence s'expose à des sanctions disciplinaires, tel que prévu dans les règles de conduite de l'école. Les parents de l'auteur d'intimidation ou de violence seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas. Dans le cas d'une suspension à l'extérieur de l'école, des mesures d'accompagnement, de réparation et de réinsertion seront mises en place.

Le document complet de notre plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence est disponible sur demande ou sur le site Internet du Collège [www.collegenotredame.ca](http://www.collegenotredame.ca)

**Pour obtenir de l'information supplémentaire et des références sur le sujet**, n'hésitez pas à consulter le site Internet du Gouvernement du Québec.

### **Intimidation :**

[www.quebec.ca/famille-et-soutien-auxpersonnes/aide-et-soutien/intimidation](http://www.quebec.ca/famille-et-soutien-auxpersonnes/aide-et-soutien/intimidation)

### **Cyberintimidation :**

[www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation)

### **Violence à caractère sexuel:**

[www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/agression-sexuelle-aide-ressources](http://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/agression-sexuelle-aide-ressources)

Pour formuler une plainte ou pour dénoncer un problème d'intimidation ou de violence, vous pouvez communiquer avec M. Carl Dubé au 418 862-8257 ou par courriel à [carldube@collegenotredame.ca](mailto:carldube@collegenotredame.ca)

## **PLAN DE PRÉVENTION CONTRE L'INTIMIDATION, LA VIOLENCE ET LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL**



## PARENTS D'UN ÉLÈVE VICTIME, ACTEUR OU TÉMOIN

Votre enfant vous dit qu'il vit une situation d'intimidation ou de violence ou vous avez des doutes...

Votre enfant vous dit qu'il a été témoin d'une situation d'intimidation ou de violence...

Vous pensez que votre enfant fait vivre de l'intimidation ou de la violence à d'autres et il vous en parle...

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER!**

### AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS D'UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE

#### RECONNAÎTRE LES SIGNES

- Est triste, malheureux, irritable
- Ne veut plus aller à l'école
- Démontre une perte d'intérêt pour ses activités ou pour l'école
- A une faible estime de soi
- Ne veut plus visiter certains endroits car il a peur (école, terrain de jeux ...)
- Vous remarquez une diminution soudaine de ses résultats scolaires

#### AGIR (SI VOTRE ENFANT EST VICTIME D'UN ACTE)

- Restez calme
- Prenez le temps de l'écouter
- Demandez-lui de vous décrire la situation en détail
- Ne le blâmez surtout pas

#### INTERVENIR

- Parlez aux adultes qui interviennent avec votre enfant
- Agissez tout de suite
- Encouragez-le à dénoncer
- Démontrez de l'intérêt face à la situation
- Demeurez attentif au comportement de votre enfant

### AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS D'UN ÉLÈVE QUI POSE UN ACTE

#### RECONNAÎTRE LES SIGNES

- A besoin de dominer
- Manque d'habiletés interpersonnelles
- Agit avec agressivité pour régler ses conflits
- Perçoit de l'hostilité là où il n'y en a pas
- Éprouve peu de remords et d'empathie
- Donne une fausse image de confiance en soi

#### AGIR (SI VOTRE ENFANT EST AUTEUR D'UN ACTE)

- Restez calme et écoutez
- Prenez la situation au sérieux
- Discutez pour trouver des moyens afin de modifier son comportement
- Expliquez la gravité et les conséquences de ses actes

**SOYEZ À L'ÉCOUTE DES PERSONNES QUI  
VOUS SIGNALERONT QUE VOTRE ENFANT  
POSE CES ACTES**



éducaloi

### AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS D'UN ÉLÈVE TÉMOIN D'UN ACTE

#### AGIR

- Écoutez attentivement votre enfant
- Conseillez-le sur les comportements à adopter
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer l'intimidation
- Proposez-lui d'avertir un adulte de l'école



Collège Notre-Dame  
Source d'énergie scolaire